



# 1ÈRE JOURNÉE NATIONALE DES RESPONSABLES FORMATION CONTINUE

**PARIS le 6 Février 2025**  
**DE 9H15 À 17H00**

RÉF.R2033

Le CNEH vous donne rendez-vous à Paris pour sa **première Journée Nationale des responsables, gestionnaires et référents de la formation continue dans la Fonction Publique Hospitalière.**

**Au programme** des conférences, des échanges sur les pratiques et des retours de terrain sur les sujets d'actualité : Développement Professionnel Continu (DPC), Démarche QUALIOPi, Conseiller en Evolution Professionnelle, Compte Personnel de Formation, Pool de formateurs, Politique de formation à l'échelle d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

## OBJECTIFS :

- Faire un point sur l'**actualité réglementaire et les enjeux** dans le domaine de la formation continue au sein de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).
- Comprendre et appréhender les enjeux de la mise en œuvre du **Développement Professionnel Continu (DPC)** dans la FPH,
- Identifier les intérêts et difficultés de mise en œuvre d'une **démarche Qualiopi dans les établissements de santé**
- Créer un poste de **Conseiller en évolution professionnelle** et valoriser ses missions
- Définir les bonnes pratiques pour l'utilisation des heures de **Compte Personnel de Formation (CPF)** dans la fonction publique hospitalière
- Avoir recours à des **formateurs internes** et optimiser leurs interventions par une politique d'accompagnement incitative
- Développer la formation continue au sein d'un **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)** : mesurer les défis et identifier les avantages

## COORDINATEUR :



**Frédéric TEXIER**  
DRH, Consultant formateur au pôle  
RH et management au CNEH

# Programme

## 8h30 – Accueil des participants

## 9h00 – Ouverture de la journée

*Intervenante* : Séverine HERTE, Directrice du pôle RH Management, CNEH

## 9h15 – Questions d'actualité concernant la formation continue dans la FPH

*Intervenant* : Frédéric TEXIER, DRH, Consultant formateur, CNEH

## 9h30 – Point d'étape sur la mise en œuvre du DPC non médical dans la FPH : réglementation et expérimentation

*Intervenants* : - Stéphanie AICHOUCHEM, Gestionnaire formation EPS Ville Evrard

- Stéphanie BOSSIN, Responsable formation EPS Ville Evrard

- Valérie GOUFFE, Cadre supérieur de santé, Responsable du Pôle Formation Documentation et INFOPSY, Directrice de l'établissement AES, CH des Pyrénées

## 10h30 - Pause

---

## 10h45 – Mise en place de la démarche QUALIOPI en établissement de santé

*Intervenante* : Valérie GOUFFE, Cadre supérieur de santé, Responsable du Pôle Formation Documentation et INFOPSY, Directrice de l'établissement AES, CH des Pyrénées

## 11h30 – Création et mise en place d'une mission de Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) dans le Groupe Hospitalier Paul GUIRAUD : éléments de méthode et retour d'expérience

*Intervenante* : Françoise BOURGEOIS, Consultante expert CNEH, ancienne Responsable Formation

## 12h30 Pause Repas (organisé par le CNEH)

---

## 13h30 – Le Compte Personnel de Formation (CPF) : spécificités de mise en œuvre dans la Fonction Publique Hospitalière

*Intervenants*: Stéphanie AICHOUCHEM, Gestionnaire formation EPS Ville Evrard

Stéphanie BOSSIN, Responsable formation EPS Ville Evrard

## 14h30 – Stratégies d'optimisation et d'accompagnement des formateurs internes (Table ronde)

*Intervenants* : - Stéphanie AICHOUCHEM, Gestionnaire formation EPS Ville Evrard Stéphanie BOSSIN, responsable formation EPS Ville Evrard

- Françoise BOURGEOIS, Consultante expert CNEH, ancienne Responsable Formation

- Valérie GOUFFE, Cadre supérieur de santé, Responsable du Pôle Formation Documentation INFOPSY, Directrice de l'établissement AES, Centre hospitalier des Pyrénées

- Frédéric TEXIER, DRH, Consultant formateur, CNEH

## 15h30 - Pause

---

## 15h45 – Stratégies et obstacles dans la définition d'une politique de formation pour un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

*Intervenant* : Frédéric TEXIER, DRH, Consultant formateur, CNEH

## 16h45 – Synthèse et conclusions de la journée

*Intervenant* : Frédéric TEXIER, DRH, Consultant formateur, CNEH

**PUBLIC** - Responsables de formation continue, directeurs des ressources humaines, personnels des services RH, directeurs de soins, cadres supérieurs de santé, cadre de santé, toutes personnes en charge de la formation continue.

**PRÉREQUIS** - Ne nécessite pas de prérequis

**FORMATION** - Eligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO

**DATE** - 6 février 2025 soit 1 jour / 7 heures

**LIEUX** - Maison de la Chimie, 28 rue Saint Dominique, 75007, Paris

**MODALITÉS** - Présentiel

**METHODES PEDAGOGIQUES** - Introduction et contextualisation – Apports théoriques – partage de pratiques et d'expériences

**RESSOURCES PEDAGOGIQUES** - Supports pédagogiques remis à l'apprenant au format numérique

**SUIVI DE L'EXECUTION / ASSIDUITE** - Feuille d'émargement et certificat de réalisation remis à chaque participant

**SATISFACTION DES PARTICIPANTS** - Questionnaire de satisfaction à l'issue de la journée

**REFERENTE HANDICAP CNEH** - Sylvie LIOT – Tel : 01.41.17.15.76 – 06.42.22.31.55  
Email : sylvie.liot@cneh.fr, afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre et prévoir les adaptations pédagogiques et aménagements adéquats.

**TARIFS (DÉJEUNER INCLUS)** - Adhérents : 450 € - Non-adhérents : 600 €

## **INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS**

**Sylvie Liot** - Responsable du développement - 01.41.17.15.76 / sylvie.liot@cneh.fr



### Demande d'inscription

Sur le site [www.cneh.fr](http://www.cneh.fr) - rubrique formation  
**Sylvie Liot** – 01.41.17.15.76 - [sylvie.liot@cneh.fr](mailto:sylvie.liot@cneh.fr)

#### Référent handicap :

**Sylvie Liot**, Tél. 01 41 17 15 76 – 06 42 22 31 55 – [sylvie.liot@cneh.fr](mailto:sylvie.liot@cneh.fr)  
Merci de nous faire part de vos besoins spécifiques en amont de la formation

**Le Jeudi 6 Février 2025, à Maison de la Chimie, 28 rue Saint Dominique, 75007, Paris**

Tarifs nets de taxe (*déjeuner inclus*)

- Adhérent CNEH : 450 €
- Non-adhérent CNEH : 600 €

**Facturation sur Chorus Pro\*** : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) ..... Numéro d'Engagement Juridique (EJ) .....

#### Établissement\*

Raison sociale .....

Adresse .....

CP .....

Ville .....

Tél.....

#### Responsable de formation\*

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

#### Participant\*

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

#### Participant

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

**\*Tous les champs sont obligatoires**

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par Le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton – 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.